



QUESTIONS ET RÉPONSES # 2
QUESTIONS AND ANSWERS

Dossier No – File No

5P203-14-0105

Projet - Project

Réfection majeure du tronçon 1 de la route 132 du parc national Forillon

Date limite au plus tard - Closing Date on or before
Mardi, 27 mai 2014
à 10 heures

Date d'émission – Date of issue
20 mai 2014

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION – THE PURPOSE OF THIS AMENDMENT IS TO GIVE EFFECT TO THE FOLLOWING

Questions & Réponses # 2

Voir document ci-joint

Par la présente nous reconnaissons avoir reçu les Q & R et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.

We hereby acknowledge receipt of the Q & R and confirm that provisions therefore have been made in our tender.

Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur/courriel avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 418-648-5392

If your submission has already been sent, please sign and send this amendment by fax / email with any revisions made to your bid price, at our office before the deadline. Fax: 418-648-5392.

Signé - Signed	Titre - Title	Date
Société - Company		

QUESTIONS ET RÉPONSES # 2

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES PAR UN/DÉS ENTREPRENEUR(S). POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES QUESTIONS ET RÉPONSES :

- Q #1)** À la section 01 29 00 du devis, à la page 4 de cette section, à l’item 1.2.2.9.1, vous mentionnez un rapport géotechnique du tronçon 2 de la route 132. Est-ce que nous devons préparer ce rapport et pouvez-vous en définir la portée?
- R #1)** *La réponse à cette question a été intégrée dans la modification no 1 datée du 14 mai 2014.*
- Q #2)** Dans le bordereau de soumission, à l’item “B) 1. Préparation du site”, vous demandez de faire la mise en réserve du couvert végétal. Est-ce que tous les déblais du tronçon 2 doivent être transportés hors du site ? Concernant le terrain sur lequel nous allons effectuer la mise en réserve, est-ce que vous exigez que les déblais soient transportés hors du parc ?
- R #2)** *Les réponses à ces questions ont été intégrées dans la modification no 1 datée du 14 mai 2014.*
- Q #3)** Au feuillet 13 de 15 des plans, concernant les réparations de type D (réparation de base de mur), est-ce que le +/- 25 m.l. de réparation calculé pour le nombre de mètres linéaires d’un seul côté ou est-ce qu’il s’agit de 25 m.l. de part et d’autre de la base (pour un total de 50 mètres linéaires) ?
- R #3)** *Il s’agit de 2 fois 25 mètres linéaires, soit 25 mètres à la base de chaque mur. Les coûts relatifs à ces réparations sont établis pour 50 mètres linéaires, il s’agit des items d), e) et f) dans la partie ‘2. Ponceau RP 0+815 (#7 de Dessau)’ à la section ‘F) Ouvrages d’art’ du bordereau.*
- Q #4)** Concernant l’essouchage à effectuer sur le tronçon 2, serait-il possible d’effectuer l’essouchement avec une machine spéciale qui consiste à “déchiqueter” les souches et les racines incluant la terre végétale? Résulterait par la suite un mélange de terre végétale et de copeaux de souches et de racines. La terre végétale mélangée avec les résidus de souches et de racines serait ensuite enlevé comme prévu et stocké pour réutilisation future?
- R #4)** *Oui, la machinerie spécialisée à broyer les souches peut être utilisée dans le tronçon 2. Par contre, les copeaux doivent être répandus de façon à ne pas former de monticules.*
- Q #5)** Pouvez-vous nous fournir plus de détails en lien avec les plaques de tassement, indicateurs de couche et indicateurs de déplacement latéraux ?
- R #5)** *Ces détails seront fournis à la modification no 2.*
- Q #6)** Lors de la préparation du site (tronçon 1 et 2), est-ce que le bois occasionné par le déboisement appartient à Parc Canada ou nous devons nous en défaire comme bon nous semble ?
- R #6)** *Les travaux de déboisement sont hors contrat (voir modification no 1 datée du 14 mai 2014). Les débris, résidus et souches provenant des activités prévues dans le présent appel d’offres sont à disposer hors site (articles 1.5.1.4 et 3.6.1 de la section 31 11 00).*

Q #7) Concernant les différents poteaux de petite signalisation et panneaux de signalisation, nous aimerions avoir plus d'information technique sur les matériaux à utiliser.

R #7) *À l'article 2.10.1 de la section 32 11 00, il est indiqué que les poteaux doivent être de même type que ceux existants à enlever. Pour ce qui est des dimensions, par le biais des dessins d'atelier, les dimensions des panneaux proposés par l'entrepreneur devront être conformes aux exigences du Tome V (article 2.11.1 de la section 32 11 00).*

Q #8) À l'item CG 3.8 (1) des conditions générales (pour l'exécution et contrôle des travaux), il est indiqué que l'entrepreneur devrait employer un nombre raisonnable de personnes ayant été en service actif dans les Forces armées canadiennes et qui en ont reçu une libération honorable, dans la mesure où elles sont disponibles. Qu'entendez vous par "nombre raisonnable" ?

R #8) *Il appartient à l'entrepreneur de déterminer ce nombre, si applicable, dans le cadre de ce projet.*